

Elections générales au conseil d'UFR STC - Novembre 2024

Etudiants en STC : votez !

Du 25 novembre 2024 au 25 novembre 2024



Une élection au plus proche des étudiants

Une composante est administrée par un conseil élu qui comprend des représentants des personnels enseignants, des BIATSS, des étudiants et des personnalités extérieures. Le nombre d'étudiants est fonction de la dimension de la composante.

Le conseil de composante :

- * élit le Directeur (parmi les enseignants, les enseignants-chercheurs ou les chercheurs), les Assesseurs, le bureau du Conseil,
- * arrête la politique générale de la composante, notamment sur le plan pédagogique : création de diplômes, échanges d'étudiants avec les universités étrangères...
- * détermine les méthodes pédagogiques : modalités de contrôle des examens, calendrier de l'année universitaire...
- * vote le budget, attribue des subventions aux associations d'étudiants...

Scrutin du 26 novembre 2024

Sont à pourvoir pour les étudiants 5 sièges : 5 titulaires ; 5 suppléants

I - Date et lieu du scrutin

Les élections plénières au conseil de l'UFR STC se dérouleront le **mardi 26 novembre 2024, de 09 h 00 à 17 h 00, au siège de l'université, Bâtiment F - salle F107 - 33607 Pessac.**

Consulter l'arrêté électoral. [Télécharger le fichier «arrêté élect 2024 UFR STC \(Collège usagers\)](#).

II - Mode de scrutin

Au sein de chacun des collèges électoraux, l'élection aura lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir au plus fort reste, sans possibilité de panachage.

III - Calendrier électoral

📄 [Télécharger le fichier «Calendrier UFR STC.](#)

IV - Qualité d'électeur - Listes électorales

Seuls sont électeurs et éligibles les personnels justifiant de la qualité d'électeur à la date du scrutin.

Inscription sur les listes électorales :

Signalé : à la date de publication des listes électorales (prévue à compter du 28 octobre 2024), seuls seront portés sur les listes électorales les noms des personnels vérifiant les conditions pour être électeurs de plein droit à ce scrutin.

Les électeurs dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande préalable de leur part (cf. voir les catégories concernées à l'article 5.3 de l'arrêté électoral) , et qui désirent prendre part à se scrutin, sont tenus d'en faire la demande écrite selon les modalités fixées à l'article 5.5 de l'arrêté électoral.

Affichage des Listes électorales :

Les listes électorales arrêtées par collège électoral seront affichées à compter du 28 octobre 2024 en salle G105 (Bât. G).

Elles seront également consultables en ligne à compter du 28/10/2024 sur la présente page d'informations.📄 [Télécharger le fichier «Liste électorale Conseil UFR STC - Scrutin 26 11 24.](#)

V - Comment candidater ?

Consulter l'article 7 de l'arrêté électoral. Chaque Département de l'UFR STC se doit d'être représenté.

Les listes complètes (10 candidats) doivent comporter **un candidat issu de chacun des départements de l'UFR**. Les listes peuvent être incomplètes mais doivent comporter un nombre pair de candidats égal ou supérieur à 5 **représentant au moins deux départements**.

Formulaires type à utiliser :

Collège usagers
📄 liste de candidatures +
📄 déclaration individuelle

VI - Comment voter ?

En cas d'absence ou d'empêchement, les électeurs ont la possibilité de voter par procuration.

SIGNALE

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article D.719-17 du code de l'éducation (telles que modifiées par le décret n°2017-610 du 24 avril 2017), **l'imprimé de procuration, en format papier numéroté par l'établissement, est à retirer par le MANDANT** (sur justificatif de son identité) **auprès de Mme Bernadette Silva, responsable du pôle Affaires Générales de l'UFR STC - Bâtiment G - Bureau G119, à compter du lundi 28 octobre 2024 jusqu'au lundi 25 novembre 2024, 12h00 au plus tard** (aux horaires d'ouverture du service, du lundi au vendredi).

VII - Composition des bureaux de vote

Cf. [Télécharger le fichier «2024 - arrêté BV - UFR STC.](#)

VIII - Listes de candidatures déclarées recevables

Cf. [Télécharger le fichier «2024 - arrêté \(recevabilité candidatures - UFR STC.](#)

* Liste : EGII (étudiants géographes, ISIC, IATU) :

- * LAUGA Zoé
- * COSTE Néo
- * PROCEDES Mathilde
- * VASSEUR Niels
- * HAMLAM Melissa
- * VOIPIERRE Théo
- * RAYNAUD Raphaël
- * BURGER Lucie
- * BORDAS Léa
- * UHEL Anaïs

IX - Résultats

Cf. [arrêté.](#)

Collège Usagers :

Suppléants

- * ~~LAUGA~~
Zéo
- Liste ~~ROSTAUD~~
EGII Raphaël
- * ~~BURGERES~~
Mathilde
- * ~~BORDAS~~
Niels

* ~~HAZILA~~
Medissa

Contact :  Bernadette.Silva@u-bordeaux-montaigne.fr